RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 10398
Numéro SIREN : 552 056 392
Nom ou dénomination : ABC PEYRAUD

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 22385

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/22385

Déposant :

Nom/dénomination : ABC PEYRAUD

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 552 056 392

N° gestion : 1986 B 10398

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

86 B 1058

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 3 DEC. 2019
SOUS LE N° 22385

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SIRET : 55205639200020

Copie certifié conforme remise au greffe

SAS
ABC PEYRAUD

62 rue de Strabourg
94150 RUNGIS
Tél.
Fax.
Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits
APE : 4633Z

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	403 613	93 602	310 011	332 932
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	183 090	9 713	173 377	179 995
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 141	10 147	2 994	4 644
Autres immobilisations corporelles	725 415	438 647	286 768	346 929
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	876		876	876
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	114 163		114 163	110 863
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	***1 440 299***	***552 109***	***888 190***	***976 238***
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 116 953		1 116 953	1 000 705
Avances et acomptes versés sur commandes				***3 000***
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 457 739	377 307	4 080 432	4 056 302
Autres créances	1 027 574		1 027 574	1 116 733
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	551 819		551 819	250 251
Disponibilités	839 065		839 065	549 236
Charges constatées d'avance (3)	61 416		61 416	23 534
TOTAL ACTIF CIRCULANT	***8 054 566***	***377 307***	***7 677 259***	***6 999 761***
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 494 865**	**929 416**	**8 565 449**	**7 976 000**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 259 442	2 259 442
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 114 835	1 991 692
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***549 504***	***273 143***
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***4 965 704***	***4 566 200***
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 966	49 801
Emprunts et dettes financières diverses (3)	55	55
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 091 836	2 836 871
Dettes fiscales et sociales	486 888	514 049
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		9 023
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	***3 599 745***	***3 409 800***
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**8 565 449**	**7 976 000**
(1) Dont à plus d'un an (a)	19 066	47 474
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 580 679	3 362 326
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 900	2 327
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	31 542 072	144 759	31 686 831	28 351 038
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				1 706
Chiffre d'affaires net	31 542 072	144 759	31 686 831	28 352 744
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			180 999	201 164
Autres produits			4 054	14 964
Total produits d'exploitation (I)			31 871 884	28 568 872
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			26 607 448	24 074 550
Variations de stock			-116 248	-137 890
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 086	2 788
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 911 250	1 704 254
Impôts, taxes et versements assimilés			129 326	108 207
Salaires et traitements			1 566 735	1 456 195
Charges sociales			629 926	569 536
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			116 271	128 450
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			91 718	48 344
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			177 668	243 873
Total charges d'exploitation (II)			31 121 179	28 198 307
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**750 705**	**370 565**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 764	1 392
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 764	1 392
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			9 358	7 739
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			9 358	7 739
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**-6 594**	**-6 347**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**744 111**	**364 219**

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	31 000	22 700
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	31 000	22 700
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11 959	1 978
Sur opérations en capital	10 223	21 470
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	22 182	23 448
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**8 818**	**-748**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	203 425	90 328
Total des produits (I+III+V+VII)	31 905 648	28 592 965
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 356 144	28 319 822
BENEFICE OU PERTE	**549 504**	**273 143**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Annexe

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC PEYRAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 8 565 449 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 549 504 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 73 250 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	586 703			586 703
Immobilisations incorporelles	586 703			586 703
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 141			13 141
– Installations générales, agencements aménagements divers	545 740	26 000		571 740
– Matériel de transport	125 317		59 710	65 607
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 922	9 146		88 069
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	763 121	35 146	59 710	738 557
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	876			876
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	110 863	3 300		114 163
Immobilisations financières	111 739	3 300		115 039
ACTIF IMMOBILISE	**1 461 563**	**38 446**	**59 710**	**1 440 299**

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		35 146	3 300	38 446
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**35 146**	**3 300**	**38 446**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		59 710		59 710
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**59 710**		**59 710**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 776	29 538		103 315
Immobilisations incorporelles	73 776	29 538		103 315
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 498	1 650		10 147
– Installations générales, agencements aménagements divers	274 637	61 525		336 162
– Matériel de transport	91 374	11 915	49 486	53 803
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 040	11 643		48 683
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	411 548	86 732	49 486	448 794
ACTIF IMMOBILISE	**485 325**	**116 271**	**49 486**	**552 109**

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 660 892 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	114 163		114 163
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 457 739	4 457 739	
Autres	1 027 574	1 027 574	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	61 416	61 416	
Total	**5 660 892**	**5 546 729**	**114 163**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – RRR à obtenir	1 794
Total	**1 794**

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,25 Euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 599 745 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– **à 1 an au maximum à l'origine**	1 900	1 900		
– **à plus de 1 an à l'origine**	19 066			19 066
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 091 836	3 091 836		
Dettes fiscales et sociales	486 888	486 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes ()**	55	55		
Produits constatés d'avance				
Total	**3 599 745**	**3 580 679**		**19 066**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 408			
() Dont envers les associés**	55			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 54 Euros.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	371 309
FNP HONORAIRES	51 720
INT.COURUS A PAYER	1 900
SAL C.P. ART 7	125 388
CH. SOC. C.P. ART 7	56 424
CHARGES A PAYER TX APPR	10 595
CHARGES A PAYER FORMATION	19 169
EFFORT CONST.A PAYER	13 591
CHARGES A PAYER C3S	20 299
CHARGES A PAYER C.E.T	11 691
CONTR.EMPLOIS HANDIC DUE	3 873
Total	**685 959**

Comptes de régularisation

Charges constatées d`avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ACHATS COMPTABILISES AVANCES	61 416		
Total	**61 416**		

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	31 542 072	144 759	31 686 831
Produits des activités annexes			
TOTAL	**31 542 072**	**144 759**	**31 686 831**

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

ABC PEYRAUD
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 62, rue de Strasbourg - Bâtiment D5, 94150 RUNGIS
552 056 392 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 549 504,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	549 504,16 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	50 495,84 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	600 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 240,00 euros par action	600 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juin 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 540 000,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
100 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
150 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société EURO DISTRI PIZZ

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

COMEXI
COMmissariat aux Comptes
EXpertise comptable
Informatique

ABC PEYRAUD SAS

62, Rue de Strasbourg

94150 RUNGIS

SA au capital de 38 112 euros

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

9, RUE BELIDOR 75017 PARIS - TEL. (33) 01 45 74 77 78 - FAX (33) 01 45 74 77 68
SARL AU CAPITAL DE 25.000 EUROS - RCS PARIS 393 814 280
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit sur les comptes annuels de la société ABC PEYRAUD SAS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport (de la page 4 à 7 et 10 à 18).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portent sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

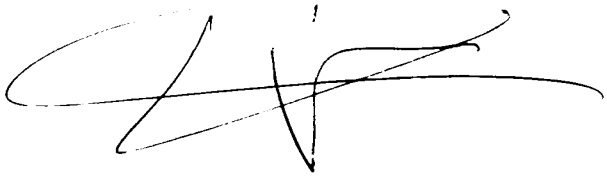
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, figure dans l'annexe du présent rapport.

Paris, le 4 Juin 2019
Le Commissaire aux Comptes

La société COMEXI représentée
par Patricia BIRON



Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Copie certifiée conforme
L / 03/12/2019 18:16:15
N° de dépôt - 2019/22385 / 552056392